

AFFAIRE N°8 - Assainissement 10ème tranche - Approbation du dossier d'appel d'offres du projet SECMO.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre des travaux de la 10ème tranche d'assainissement, la SECMO vient de me faire parvenir le dossier d'appel d'offres correspondant au projet dont les études lui avaient été confiées, c'est-à-dire, la réalisation du collecteur eaux pluviales de la RN2 entre le chemin Desbassyns et l'exutoire des Deux-Canons.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier en cause ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Approuvé
Saint-Denis, le 26 février 1976
Pour le Préfet
Le Secrétaire général
Signé: G. DALEX
Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et des Collectivités locales
P. PASTOR